

## Études techniques

### Divers collaborateurs

---

Volume 51, Number 4, 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104351ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104351ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this document

collaborateurs, D. (1984). Études techniques. *Assurances*, 51(4), 530–543.  
<https://doi.org/10.7202/1104351ar>

## Études techniques

par

DIVERS COLLABORATEURS

### I — Le coût de la construction<sup>(1)</sup>, par Michel Beaudoin, ing.<sup>(2)</sup>

530

En période inflationniste, la détermination du coût de remplacement d'un bien est évidemment importante, autant pour les professionnels de l'assurance que pour les assurés.

La notion de valeur d'un bien est vague et, par conséquent, ne peut pas être utilisée en assurances sans en préciser le sens. On reconnaît généralement trois méthodes de détermination de la valeur d'un bien : il y a la valeur du marché, la valeur de capitalisation (ou selon les revenus), et la valeur selon le coût. Toutes ces méthodes ont des avantages et des inconvénients ; mais celle qui est la moins influencée par les fluctuations arbitraires du marché est la méthode du coût de remplacement ou du coût déprécié, et c'est cette dernière méthode qui est utilisée en assurances, car elle permet de déterminer la valeur de remplacement, à neuf ou dépréciée, d'un bien. Cette valeur peut servir alors à l'établissement du montant d'assurance, après corrections pour les exclusions usuelles, et à déterminer le montant d'indemnisation lors d'un sinistre.

S'il est relativement facile de déterminer le coût de remplacement d'un bâtiment ou d'un bien d'équipement neuf, il en va tout autrement quelque temps après l'achat. Cela amène donc à devoir considérer les tables d'indices du coût de la construction.

Ces tables permettent d'obtenir une assez bonne idée du coût actuel en multipliant par un facteur tenant compte de l'inflation le coût lors de la construction ou de l'achat d'un bien neuf. Pour effectuer cette opération, il existe un certain nombre de tables dont les « *Boeckh Building Cost Index Numbers* », les « *City Cost Indexes* » de Marshall & Swift, les statistiques des prix de la construc-

---

(1) *The cost of construction in reference with the index tables that are used by the author.*

(2) M. Beaudoin est chef du service d'ingénierie chez Gérard Parizeau Ltée, membre du groupe Sodarcan.

tion de *Statistique Canada*, et les « *Industrial Cost trends* » du *Factory Mutual System*.

Ces tables permettent de déterminer le coût actuel de remplacement en tenant compte de divers facteurs dont le type de construction, l'emplacement dans une région, une ville ou une province, ou bien selon l'affectation.

Ces tables reflètent généralement les coûts de main-d'oeuvre et de matériaux ; elles peuvent tenir compte, dans certains cas, d'autres facteurs comme le coût du loyer de l'argent et le profit de l'entrepreneur. Ces tables sont généralement fiables en ce sens qu'elles donnent une tendance de l'augmentation des coûts, mais elles ne peuvent pas toujours tenir compte de certains facteurs locaux, tel un « *boom* » de la construction dans un secteur précis, ou bien de l'augmentation de la productivité de la main-d'oeuvre dans une période de ralentissement de la construction, alors que les entrepreneurs gardent à leur emploi les meilleurs hommes. Les tables ne peuvent pas non plus être utilisées dans le cas d'une découverte technologique qui modifie considérablement le coût d'un bien d'équipement.

531

Il est évident aussi que l'indication donnée par des tables ne peut être plus précise que l'information de départ. Il faut donc partir du coût lors de l'achat d'un bien neuf, ou bien d'une évaluation précise faite par un professionnel. Il faut aussi tenir compte des rajouts et de la valeur ajoutée ou enlevée entre les deux dates.

En conclusion, les tables ne devraient être utilisées que comme une indication générale et ne peuvent faire l'objet d'une utilisation très précise.

Nous invitons le lecteur à comparer les indices suivants suggérés par les sources dont nous avons parlé ; ces indices sont pour l'année qui vient de s'écouler selon l'information la plus récente disponible, en août 1983.

**Boeckh**

1.0885 =  $\frac{1232.3}{1132.1}$  (Édifice à bureaux en béton et briques,  
à Montréal, juillet-août 1983 @ 1982)

**Factory Mutual System**

1.08 (Bâtiments industriels au Québec, Juillet  
1983 @ 1982)

## ASSURANCES

---

### Marshall & Swift

1.1074 =  $\frac{1277.0}{1153.1}$  (Édifice en béton à Montréal,  
juillet 1983 @ 1982)

### Statistique Canada

1.063 (Indice de prix — construction non-rési-  
dentielle au Québec, avril 1983 @ 1982)

532

Il y a une variation assez importante selon les sources (4,4%) qui provient probablement du choix des entrées choisies pour le calcul statistique (la moyenne est de 1.085). Ces différences confirment que les tables n'indiquent que des tendances. Pour cette raison, il serait préférable de mettre à jour les valeurs des coûts de remplacement à partir du montant initial plutôt que d'indexer annuellement à partir de l'année précédente, de façon à éviter les erreurs cumulatives. Nous croyons finalement qu'il est préférable de conserver toujours la même source, car elles se corrigent à la longue de façon à donner des facteurs plus comparables sur une longue période.

Pour une période de cinq ans, les mêmes sources suggèrent les indices suivants :

### Boeckh

1.456 =  $\frac{1232.3}{846.3}$  (Édifice à bureaux en béton et briques,  
à Montréal. Juillet-août 1983 @ 1978)

### Factory Mutual System

1.490 (Bâtiments industriels au Québec, juillet  
1983 @ 1978)

### Marshall & Swift

1.412 =  $\frac{1277.0}{904.5}$  (Édifice en béton à Montréal,  
juillet 1983 @ 1978)

### Statistique Canada

1.455 (Indice de prix — Construction non-rési-  
dentielle au Québec — avril 1983 @ 1978)

## ASSURANCES

---

L'écart entre l'indice le plus élevé et le moins élevé est de 7.8%, 1.6% sur une base annuelle.

### Vocabulaire anglais/français du coût de la construction

Equipment value	Valeur des biens d'équipement
Equipment cost	Coût initial
Indexed cost	Coût indexé
Net cost	Coût net
Cost index	Nombre-indices des coûts
Depreciation cost	Coût de dépréciation ou valeur nette
Market value	Valeur du marché
Cost value	Valeur selon le coût
Capitalized value	Valeur de capitalisation
Replacement cost	Coût de remplacement
Appraisal	Évaluation
Depreciated cost	Coût déprécié
Index tables	Tableaux d'indices
Occupancy	Affectation
Cost of labour	Coût de la main-d'œuvre
Cost of materials	Coût des matériaux
Residential building construction	Construction résidentielle

533

### II — Machinerie et outillage

Il est possible d'appliquer des tables d'indices de coût à la machinerie ou à l'outillage. Il serait préférable d'obtenir le coût de remplacement, mais cela n'est pas toujours possible. Dans ces cas, il faut recourir aux tables qui donnent une indication générale de la valeur.

Comme pour les immeubles, il faut que l'information de départ soit le plus précise possible ; parfois, il peut arriver que l'on doive utiliser les montants de la dernière indexation ; mais, il faut comprendre que cette méthode amène automatiquement une marge d'erreur et d'inconnu.

Des sources mentionnées plus haut, nous avons en main, au moment d'écrire ces lignes, seulement les tables de Marshall & Swift et du Factory Mutual System.

Pour la même période utilisée plus haut, les indices suivants sont suggérés :

**Factory Mutual System**

1.03 (Moyenne des industries, Juillet 1983 @ 1982)

**Marshall & Swift**

1.017 (Moyenne nationale, Juillet 1983 @ 1982)

Pour une période de 5 ans, les mêmes sources suggèrent les indices suivants :

**Factory Mutual System**

1.52 (Moyenne des industries, Juillet 1983 @ 1978)

534

**Marshall & Swift**

1.403 (Moyenne nationale, Juillet 1983 @ 1978)

Les indices mentionnés sont la moyenne de l'industrie, mais ces sources donnent des indices distincts pour vingt industries dans le cas du Factory Mutual System, et pour quarante-sept industries dans le cas de Marshall & Swift.

Les indices sont donnés pour l'industrie américaine ; mais ils seraient applicables également à l'industrie canadienne, lorsqu'on considère l'intégration des deux économies.

Il peut être intéressant de noter que l'indice pour l'année courante est de beaucoup inférieur à l'indice pour les bâtiments ; cela reflète sans doute l'état de l'économie, mais, en même temps, cela est conforme à la tendance historique qui fait que les coûts des équipements croissent moins vite que ceux des bâtiments. Cela est probablement dû aux progrès technologiques qui réduisent une partie des augmentations de coûts. Pour ne citer que quelques cas, mentionnons celui des ordinateurs et de certains appareils qui ont fait l'objet d'extraordinaires changements sinon tous les ans, du moins à des intervalles rapprochés. Dans le cas de l'ordinateur, par exemple, dix ans après, on se trouve devant des appareils d'une taille très réduite et d'une efficacité plus grande encore que les modèles originaux. S'il y a là un exemple particulièrement caractéristique du matériel employé dans certaines industries, il serait possible d'en mentionner beaucoup d'autres. Ces différences de rendement et de prix rendent extrêmement difficile la comparaison. Dans l'industrie généralement, on se contente d'enlever un pourcentage de dépréciation correspondant soit à ce que permet le fisc, soit, ce qui semble normal, en tenant compte de la durée moyenne d'utilisation des appareils. Il est évident qu'une évaluation exacte serait, pour fin d'assurance, bien plus intéressante. D'un autre côté, si,

dans certains cas de vente ou d'achat d'un fonds de commerce ou d'une industrie, on procède à une estimation méthodique, dans la plupart, on se contente d'appliquer au coût un pourcentage de dépréciation.

Quant aux marchandises, on ne peut procéder de la même manière. Il faut, en effet, utiliser soit le prix coûtant, soit le prix de vente pour déterminer la valeur des choses assurées. Le mode de procéder varie suivant la teneur du contrat d'assurance. Il faut prendre en ligne de compte également la dépréciation due au marché lui-même, à l'état des marchandises et à la hausse ou la baisse du prix coûtant correspondant à des conditions différentes. La concurrence peut également être un facteur d'appréciation ou de diminution.

535



Aux expressions qui précèdent, peut-être pourrait-on ajouter quelques termes qui s'y apparentent. Ils sont tirés d'un livre paru en 1961 sous le titre de *Traité d'assurance contre l'incendie au Canada*. Même si la pratique a évolué, ils sont encore assez justes, dans l'ensemble.

***Agreed value, Agreed value policy ou Valued amount policy***

Pour traduire *agreed value*, on se gardera bien de parler d'une police évaluée.

Pourquoi ne pas dire police fixe ou à valeur agréée pour rendre *valued policy*, *valued amount policy* ou *agreed value policy*? Ainsi, on rendra assez précise une expression anglaise qui, à première vue, l'est peu.

*Agreed value*, c'est, en effet, la valeur agréée, c'est-à-dire celle que l'assureur accepte à l'avance, comme étant l'indemnité à laquelle l'assuré aura droit à la suite d'une destruction totale. Longtemps, seuls pouvaient ainsi être garantis généralement les bijoux, les fourrures, les montres et les oeuvres d'art. Il est maintenant possible de remplacer la règle proportionnelle dans le cas d'un risque commercial ou industriel par un montant minimal, déterminé à l'aide des chiffres fournis sous la signature de l'assuré.



Il ne faut pas confondre l'expression *agreed value* avec l'*agreed amount clause* ou la *guaranteed amount clause*, qui indiquent le montant que l'assuré a convenu de souscrire pour suspendre l'application de la règle proportionnelle.

### ***Insurable value***

536

On appelle valeur assurable le montant qui est pris comme base de calcul au moment de l'établissement soit du montant d'assurance, soit de la règle proportionnelle, soit de l'indemnité. Elle se distingue de la valeur municipale, de la valeur sentimentale, de la valeur d'usage, de la valeur marchande, puisque dans chacun de ces aspects d'un même mot entrent des éléments qu'on ne retrouve pas dans la valeur assurable. Celle-ci est, en effet, le prix de remplacement ou celui-ci après avoir déduit la dépréciation pour vétusté et, parfois, pour tenir compte de l'inutilisation des lieux, de la mode, de l'inefficacité, etc.

### ***Sentimental value***

La valeur sentimentale, c'est celle qu'on attache à la possession d'un objet. Ce n'est pas nécessairement sa valeur assurable, loin de là dans la plupart des cas. Dinsdale et Pearce suggèrent valeur d'affection. Si l'on veut.

### ***Market value***

La valeur marchande, c'est le prix que le propriétaire toucherait s'il vendait la chose qui en fait l'objet, dans des conditions normales. La valeur marchande variant d'un moment à l'autre suivant les conditions du marché, suivant le quartier où se trouve l'immeuble et selon que la demande est abondante ou faible, on ne peut l'assimiler à la valeur assurable, comme certains juges ont tendance à le faire, puisque cette dernière ne tient compte généralement que du coût de remplacement, avec ou sans la dépréciation, selon le cas.

### ***Municipal or assessed value***

C'est la valeur fixée par la municipalité pour fins de taxe. Le barème qui la détermine fait intervenir des éléments bien particuliers, comme le quartier, le rendement de la propriété, etc.



**Real value**

Qu'entend-on par *real value* ? C'est la valeur réelle, dira-t-on. Effectivement ! Mais qu'est-ce exactement ? Le législateur au Canada s'étant gardé de le préciser, il est difficile de donner ici une définition qui permette de trancher la question. La coutume, comme dans tout pays britannique, est cependant souveraine. Elle veut que ce soit non pas la valeur d'usage — ce qui est variable à l'infini — mais le coût de remplacement des objets endommagés, moins la dépréciation. Or, c'est exactement la définition de l'expression valeur vénale que donne l'agenda Dunod (1932) : « prix du neuf, déduction faite de la dépréciation pour usage et pour vétusté. »

537

**Rental value**

Au sens de l'assurance des loyers, la valeur locative c'est non seulement le loyer de l'immeuble touché par le propriétaire, mais le montant total que recevrait celui-ci si l'immeuble était entièrement loué ou s'il n'en occupait pas une partie.

**Replacement value**

Valeur ou coût de remplacement et valeur à neuf sont trois expressions qui rendent la même idée. Les deux premières sont d'usage courant au Canada. La valeur de remplacement, c'est, dans la pratique, le prix qu'il en coûte pour remplacer, rebâtir, remettre à neuf l'immeuble ou la chose assurée après un sinistre. La base de l'assurance contre l'incendie est normalement le prix de remplacement, et non le prix d'achat original, moins la dépréciation. La différence entre l'un et l'autre étant parfois substantielle, l'assureur accepte d'assurer sur la base du coût de remplacement si, par ailleurs, le risque moral est satisfaisant. Cette garantie prend aussi la forme d'une assurance de la dépréciation (*depreciation insurance*), ce qui, en définitive, revient au même.

Par ailleurs, il faut noter que si la valeur de remplacement c'est la valeur que représente la chose en soi, le coût de remplacement c'est ce qu'il en coûte pour la remplacer. C'est bonnet blanc, blanc bonnet, dira-t-on. D'accord, quoiqu'il y ait entre les deux expressions une variante d'emploi suivant le sens qu'on désire donner à sa pensée.

III — De quelques mots nouveaux<sup>(3)</sup> par J.D.

538 L'ordinateur et l'informatique ont donné lieu à un extraordinaire essor d'appareils ou d'instruments nouveaux. Très coûteux et encombrants au début, ils ont fait l'objet d'études étendues et d'étonnantes simplifications qui en ont réduit la taille et le coût, tout en augmentant l'efficacité. Tout cela s'est accompagné de recherches destinées à donner le maximum de rendement et à multiplier les usages possibles de la mécanique nouvelle. À ces appareils (dont certains sont vraiment extraordinaires), ont correspondu rapidement des vocabulaires techniques qui se sont multipliés. C'est ainsi qu'à la notion initiale d'informatique se sont ajoutées la bureautique, la robotique, la télématique, l'informatisation et la bureautisation : expressions qui, dans l'ensemble, sont plus ou moins barbares, mais en sont venues à indiquer un aspect particulier de l'information ou de l'exécution du travail. Au point de départ, on trouve assurément l'ordinateur et, plus récemment, le micro-ordinateur qui, sous une forme extrêmement réduite, permet de faire certaines opérations que seuls, au début, des ordinateurs de grande taille rendaient possibles.

Pour essayer de comprendre un aspect de cet art nouveau de l'information, peut-être pourrait-on essayer d'en définir les principaux termes, même rapidement. C'est l'intention de cette note.

L'informatique, c'est, peut-on dire, tout ce qui permet de fournir le renseignement sous sa forme simplifiée ou très étendue, suivant les besoins de l'utilisateur. Le point de départ, c'est le *programme*, destiné à fournir les renseignements dont on a besoin pour constituer le dossier et pour le consulter le plus rapidement et le plus efficacement possible, par la suite. Ainsi, pour l'assureur ou le réassureur, l'ordinateur fournit par une simple application de codes, le dossier complet d'un courtier. Sur l'écran cathodique apparaissent les affaires qu'il a apportées, les sinistres, les commissions qu'il a touchées, l'exactitude et la promptitude de ses versements. Ce qui permet à l'assureur de juger la qualité de ses affaires, la valeur de son compte, à la date indiquée. Théoriquement, l'inscription manuelle pourrait donner les mêmes résultats, mais au prix

---

(3) The author has an overall look at the new art of information distribution, data processing, office systems and communication methods. The various expressions used are briefly explained.

d'une nuée d'employés dont les exigences vont croissant et dont le rendement est souvent aléatoire.

L'informatique coûte initialement très cher, mais elle est un collaborateur précieux et précis, pourvu qu'une grève, une panne ou un saboteur n'en empêchent le fonctionnement régulier ou ne brouillent les données ; pourvu également qu'au départ, le *programmeur* ne fasse lui-même une erreur que conservera fidèlement l'ordinateur.



De son côté, la *bureautique* est tout ce qui, dans un bureau, peut permettre de faire rapidement et efficacement le travail : machines à écrire les plus perfectionnées, télex, machines à traiter les textes, à polycopier<sup>(4)</sup>, à dicter. On peut aller aussi, croyons-nous, jusqu'aux méthodes de classement des documents, à leur reproduction au microfilm pour réduire le volume au strict minimum, à la transmission à distance des documents et aux appareils permettant de tenir des assemblées conjointes avec des gens habitant d'autres villes ou des pays étrangers. Il y a aussi les postes de poinçonnement pour le personnel, etc.

539

Bref, tout ce qui permet d'expédier rapidement et efficacement le travail, y compris ces appareils qui, chez les agents de change, permettent de suivre instantanément les opérations boursières dans la ville même, dans le pays ou à l'étranger. Bien des appareils faisaient l'objet d'une utilisation courante depuis longtemps, mais on les a étonnamment simplifiés, réduits en taille et remarquablement améliorés dans leur fonctionnement.

Que dire, par exemple, de celui qui, sur le clavier de l'ordinateur, compose lui-même son texte qu'indique l'écran cathodique devant lui et que reproduit l'*imprimante* pour garder le texte dans la *mémoire* de l'*appareil*. Celle-ci reproduira automatiquement les données accumulées lorsque l'auteur voudra relire son oeuvre. C'est la suppression de la secrétaire théoriquement ? Non ! Car celle-ci gardera toujours sa précieuse collaboration, si elle s'adapte à son rôle nouveau.



*Télématique* : qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Je donnerais ma langue au chat, si je n'essayais de rattacher le mot au

---

(4) Ces machines, comme les programmes, commencent à soulever des problèmes de droits d'auteur, comme le mentionne Mme Lydia Dotto, dans le dernier numéro de *Forces* (62-1983), sous le titre *Le droit d'auteur à l'âge de l'électronique*.

télex, c'est-à-dire à la transmission de la pensée d'un bureau à un autre, d'une ville à une autre, d'un pays à un autre. Par le câble, la télématique relie une ville à une autre, un pays à un autre, un monde à un autre. Le câble fut la première et extraordinaire réalisation du télégraphe à grande distance.

Il y a aussi la télécommunication par ondes hertziennes ou par ces extraordinaires satellites, mis en orbite autour de la terre et qui sont utilisés par la radio-télévision, notamment.

540

Parmi ces techniques nouvelles, il y a encore la *robotique*, qui n'est plus de l'informatique, mais qui s'y rattache par l'usage que les deux font de l'ordinateur. C'est ce dernier qui intervient pour mettre en mouvement la pièce ou la mécanique qui accomplit le mouvement fait par l'homme jusque-là. Régulièrement, méthodiquement, le robot-bras, le robot-perforateur, le robot-presses ou le robot-transporteur font le même mouvement de perforation, de presse ou de transport que faisait l'homme jusque-là : geste simple, méthodique, exact, avec une étonnante précision que commande l'ordinateur auquel il est rattaché.

On dit d'un homme qu'il est un robot quand il fait un geste, toujours le même, qui assure sa part peu complexe de la fabrication. C'est la robotique qui remplace la régularité de sa fonction. Elle ne coûte guère que le prix initial ou d'adaptation à d'autres tâches et le coût de l'entretien. Elle n'a ni sautes d'humeur, ni autre exigence que la mise au point et une surveillance que demande toute mécanique, même la moins complexe.

La composition typographique peut entrer dans ce groupe, si l'on tient compte que l'homme intervient au départ. C'est lui qui, en effet, guide l'appareil assez complexe puisqu'il implique un choix de caractères et des indications pour la composition.

Reste la *pré-information*. Celle-ci consiste en une série de mesures et d'indications générales dans un secteur d'une entreprise où l'on se propose d'installer l'informatique. Ce que l'on veut dire par là, c'est, selon Jean-Paul Cassar, « certains points capitaux qui faciliteront l'implantation harmonieuse et efficace du nouvel outil... et éviteront bien des problèmes ».

Avant d'adopter une solution quelconque, dans le cadre de l'informatisation, il y a un certain nombre de choses, en effet, qu'il

faut connaître, si l'on ne veut pas se lancer dans une aventure coûteuse. Il faut préparer les esprits et établir un plan d'action. C'est ce que l'on entend par *pré-information*.



Mais le point de départ de cette extraordinaire mécanique n'est-il pas l'électronique qui, par le jeu des électrons, a donné d'abord les extraordinaires instruments que sont le microscope électronique, le télescope électronique, le calculateur électronique et même l'instrument de musique électronique ?

Avant de devenir l'informatique, l'art nouveau n'était-il pas, pour les milieux francophones tout au moins, la *cybernétique* que *Robert* définit ainsi : « Science constituée par l'ensemble des théories relatives aux communications et à la régulation dans l'être vivant et la machine » ? Avec comme exemples : « Les applications de la cybernétique au moyen de l'électronique. Voir bionique, électronique, ordinateur ». La parenté est proche. Elle mérite d'être signalée.

541



S'ajoutent aux termes précédents les éléments essentiels du système, c'est-à-dire ce que les Américains ont appelé *computer*, *program*, *hardware*, *software* et *peopleware*. Comment peut-on imaginer qu'on ait pu employer des mots aussi inintéressants pour qualifier des appareils aussi remarquables par leur technique que par les services qu'ils rendent dans tous les domaines ?

*Computer*, c'est-à-dire l'ordinateur, est le point de départ et d'arrivée de tout le travail. Sont compris dans ce terme ce que familièrement on a appelé *hardware*, devenu en français le matériel, la machine, l'équipement. Ainsi on traduira *hardware requirements* par équipement, matériel nécessaire. Au fond, ce que l'on veut dire, c'est le matériel et non pas son contenu. Celui-ci, que les Américains qualifient de *software*, c'est le logiciel ou le programme ou encore les données captées par la *mémoire* ; celle-ci se traduisant par *memory*, et *memory bank* par bloc de mémoire<sup>(5)</sup>. Il y a aussi *memory capacity*, c'est-à-dire la capacité de la mémoire. C'est dans celle-ci que l'on trouve les données venues de l'ordinateur sur les indications du programmeur par le truchement du programme.

(5) Selon le *Dictionnaire d'informatique* de Michel Ginguay.

Et que veut-on dire par *peopleware* ? Il s'agit là de tout le personnel qui manipule l'ordinateur, qui utilise la mémoire, qui prépare le logiciel, les programmes ; bref, le personnel de l'entreprise qui utilise le système.

*Peopleware* peut également être traduit par *personnel informaticien*, alors que l'expression *people oriented* s'applique au personnel non spécialisé.

À ce sujet, nous nous permettons de renvoyer le lecteur au livre de M. Michel Ginguay, paru chez Masson à Paris, sous le titre de *Dictionnaire d'informatique*.

542



#### IV — De quelques anglicismes dont il faut se méfier

Le contact, avec le marché américain, avec les livres venus des États-Unis et la radio-télévision, est tel au Canada qu'il est bien difficile d'échapper à certains anglicismes qu'à la longue, on finit par accepter, en France comme en Amérique. Par exemple, les mots *investir*, *investissement* et *investisseur* sont couramment employés par certains, alors qu'il serait possible, quand il s'agit de finance, de dire simplement « *placer ses fonds* » ou *placements* dans le cas des deux premiers. Quant au troisième, il présente une difficulté. Il y a bien *épargnant*, *rentier*, parfois *capitaliste*, mais *investisseur* semble, au premier abord, avoir englobé tous ces mots.

Il y a également le terme *véhicule*, qui a cours dans les milieux financiers. On dira, par exemple, en parlant des obligations hypothécaires, « ce *véhicule* de placements n'est pas recommandable ». Alors qu'on pourrait tout simplement employer le mot *placement* ou encore *ce mode de placement*, cette *catégorie de placements* ou un *placement de cette nature*.

Un autre terme contre lequel on bute constamment, c'est le mot *compétition*. Il y a là un mot français, mais qui a sa place dans le sens sportif surtout. Ainsi, *Robert* le définit : « Recherche simultanée par deux ou plusieurs personnes... d'une même dignité, d'un même titre, d'une même charge, d'un même résultat ». Alors qu'il s'agit généralement et tout simplement, en assurance, de concurrence.

De là découle *compétitif*. Au lieu de dire « Il y a là une prime qui ne permet pas de faire face à la compétition », ou encore,



« Telle entreprise n'est pas compétitive », on pourrait s'exprimer ainsi : « Telle entreprise ne peut faire face à la concurrence ou n'est pas concurrentielle ».

Enfin, il y a le mot *industrie*. Qu'on l'emploie en assurance, je pense qu'il n'y a pas d'objection sérieuse, même si le mot, selon *Robert*, a eu au point de départ « une profession comportant *généralement* une activité manuelle ». Il précise cependant qu'il s'agit là d'un sens vieilli.

Par contre, les mots *instrument de placement* pourraient parfaitement être remplacés par *modalité* ou *mode de placement* ou *titre recommandable* dans tel ou tel cas.

543

Enfin, ceux qui parlent d'assurance-vie ont tendance à employer le mot *produit* pour désigner le contrat d'assurance. D'autres parlent de l'*environnement*, alors qu'ils veulent décrire le milieu ou le marché. *Environnement* est un mot qui se répand dans un certain domaine et pour décrire une certaine chose, mais nous pensons qu'il ne doit pas s'appliquer au marché monétaire.

Parfois, on parle également de la *volatilité* du rendement. Ainsi, l'on écrit : « Il faut alors étudier la *volatilité* des rendements des *différents véhicules* de placement. Celui ayant enregistré le plus de volatilité dans ses rendements au cours d'une longue période est évidemment celui qui présente les risques les plus élevés ». Le mot *écart* ne rendrait-il pas l'idée, dans cette phrase ? On dirait alors : « Il faut étudier les *écarts* de rendement pour se rendre compte du placement qui présente le risque le plus élevé ». On pourrait dire aussi les *fluctuations* de rendement.

Tout cela, ce sont des mots dont il faut se méfier comme « de faux amis ».

Il ne faut pas chercher dans cette note autre chose qu'une entrée en matière à une discipline qui, pour s'exprimer, a imaginé un vocabulaire nouveau : jargon technique que nous avons tenté de comprendre, aidés par d'autres gens qui, bien avant nous, ont pénétré dans la jungle linguistique de l'informatique et de l'ordinateur<sup>(6)</sup>.

(6) Du 15 au 17 avril 1983, à Montebello, le groupe AMBAQ a tenu son congrès avec le thème : « Le manager et la technologie ». On trouve dans le compte rendu des séances plusieurs études très bien faites sur la haute technologie et, en particulier, sur ce qui constitue l'informatique, la bureautique, la télématique et, en général, tout ce qui découle de l'ordinateur ou de l'électronique. Nous l'indiquons au lecteur qui voudrait compléter la note précédente, laquelle, encore une fois, ne fait qu'effleurer le sujet.